



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2024

Affaire n° 09-20240425

**Dénomination d'une voie privée ouverte à la circulation
publique et numérotage des immeubles**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

26 avril 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 avril 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 34
- représentés : 14
- absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq avril à seize heures vingt-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Gilberte Lauret-Payet, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Bernard Picardo par André Thien Ah Koon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Daniel Maunier par Régine Blard, Henri Fontaine par Jean Richard Lebon, Mimose Dijoux-Rivière par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Véronique Fontaine par Catherine Turpin, Jean-Philippe Smith par Maurice Hoarau, Evelyne Robert par Noëline Domitile, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 09-20240425

Dénomination d'une voie privée ouverte à la circulation publique et numérotage des immeubles

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n° 09-20240425 présenté au Conseil Municipal du 25 avril 2024,

Considérant que depuis l'entrée en vigueur de la loi du 21 février 2022 et son **article 169 de la loi « 3DS »** (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale), il appartient au conseil municipal de procéder à la délibération des dénominations des voies, des lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation publique,

Considérant que pour accompagner la dénomination de ces voies, le numérotage des immeubles, constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire par arrêté en application de l'article L.2213-28 du CGCT (code général des collectivités territoriales) aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des immeubles est exécuté par arrêté du maire »,

Considérant que pour faciliter le repérage, les services de secours, les préposés de la poste, la localisation GPS et d'autres services publics ou commerciaux, il convient d'identifier clairement les voies et adresses des immeubles,

Considérant que c'est dans ce cadre que des riverains desservis par une impasse privée ouverte à la circulation publique, située sur la Pierre Rivals à la Plaine des Cafres, d'une longueur d'environ 170 mètres, ont donné leur accord pour dénommer la voie de leurs propriétés : impasse Léo TECHER (Agriculteur, né le 14 septembre 1924, décédé le 18 mai 2002),

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et la numérotation des immeubles,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 25 avril 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide à l'unanimité,

Article 1 de dénommer la voie : **impasse Léo TECHER,**

Article 2 de procéder par arrêté du maire au numérotage des immeubles par le système de la numérotation continue (pair à droite et impair à gauche),

Article 3 d'approuver le tableau des modifications d'adresses :

Tableau des modifications d'adresses

Réf. cadastrale	Anciennes Adresses de la rue Pierre Rivals à la Plaine des Cafres	Nouvelles adresses pour l'impasse Léo TECHER
AP1006	Terrain nu	2,4
AP1009	Terrain nu	6 , 8, 10
AP1008	204 Rue Pierre Rivals	12,14
AP0057	208 Rue Pierre Rivals	16
AP0767	Terrain nu	18
AP0763	Terrain nu	20
AP0762 - AP0764	212 Rue Pierre Rivals	22
AP0765	214 Rue Pierre Rivals	24
AP1109	220 Rue Pierre Rivals	7
AP1108 - AP0766	222 Rue Pierre Rivals	5
AP0064	224 Rue Pierre Rivals	3
AP0444	226 Rue Pierre Rivals	1

Article 4 En vertu des articles L. 2122-21 et L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,

PLAN DE NUMEROTAGE

